

DEPARTEMENT VAR CANTON SIX-FOURS-LES- PLAGES	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité	N° 2319
COMMUNE SIX-FOURS-LES- PLAGES		
LC/EL	ARRETE DU MAIRE	

**Jean-Sébastien VIALATTE,
Député-Honoraire
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES**

VU l'élection du Maire et des Adjoints date du 3 juillet 2020.

VU la délibération du 5 novembre 2025 autorisant le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour un point de vente à emporter sur le Plage de la Coudoulière.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres de la Commission ad hoc qui sera chargée d'ouvrir et d'analyser les offres.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur MAS SAINT GUIRAL Thierry (8ème adjoint), Madame ANTONINI Dominique (Conseillère Municipale) et Monsieur PERRIER Denis (Conseiller Municipal) sont désignés en tant que membres de la Commission en charge d'ouvrir et d'analyser les offres réceptionnées dans le cadre de la procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'un point de vente à emporter sur la Plage de la Coudoulière.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera transmis en Préfecture.

FAIT A SIX.FOURS.LES.PLAGES Le - 8 DEC. 2025



J.S. VIALATTE
Député-Honoraire
Maire de SIX.FOURS.LES.PLAGES
Vice-Président de la Métropole Toulon-Provence
Méditerranée

Accusé de réception en préfecture
083-218301299-20251208-2319-AI
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025